



16ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 18533 | De Mme Sandrine Rousseau (Non inscrit - Paris) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation et jeunesse | | Ministère attributaire > Éducation et jeunesse |
| Rubrique >enseignement secondaire | Tête d'analyse >Où est l'argent pour la réforme des groupes de besoins ? | Analyse > Où est l'argent pour la réforme des groupes de besoins ?. |
| Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Sandrine Rousseau interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme des « groupes de besoins ». De nombreuses visites d'établissements de sa circonscription et plusieurs échanges avec des élus, parents et enseignants, ont permis à Mme la députée d'observer la forte résistance de la communauté éducative vis-à-vis de la réforme des groupes de niveaux. Ils craignent à la fois la stigmatisation des élèves, la détermination *a priori* des parcours des jeunes, mais aussi une forte désorganisation des équipes enseignantes. Outre ces éléments, Mme la députée a été surprise de découvrir que la question des moyens de la réforme n'était jamais mise en avant. Cette réforme a été annoncée sans nouvel investissement. Pas de recrutements supplémentaires, pas d'augmentation de la dotation en heures de chaque établissement, pas de formation spécifique à la prise en charge de groupes en difficulté. Les établissements, qu'importe leur situation géographique, leurs besoins ou leurs moyens, sont tous logés à la même enseigne. Au regard du peu de souplesse laissé aux établissements pour appliquer la réforme, un tel choix interroge. Plusieurs établissements vont donc devoir choisir quels cours sacrifier pour réussir à dégager les heures et moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de ces groupes de niveaux. Elle souhaite donc savoir où est l'argent pour la réforme des groupes « de besoins ».